
Note d'information

Objet : Premières mesures contre l'inflation

Avis aux adhérent(e)s, aux délégués, aux responsables syndicaux,

L'USOENC vous informe des premières mesures contre l'inflation.

Compte tenu de l'urgence de la situation, le gouvernement a décidé de prendre un premier train de mesures conjoncturelles, destinées à combattre l'inflation des prix dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation et des produits importés.

Cette initiative fait suite à la réunion de travail du vendredi 29 avril avec les partenaires sociaux consacrée au problème de l'inflation et de la vie chère. À l'issue de cette réunion, les partenaires sociaux se sont engagés à réaliser un retour sur les propositions émises, dans les meilleurs délais.

Une seconde série de mesures conjoncturelles et structurelles sera proposée la semaine prochaine, notamment à la suite des préconisations des partenaires sociaux.

Mesures conjoncturelles dans le domaine de l'énergie

- **Des concertations avec les opérateurs pétroliers** vont être engagées sous l'égide du membre du gouvernement chargé de l'économie, afin d'obtenir des efforts qui pourraient être consentis sur le prix public des carburants.
- **Un projet de délibération visant à diminuer les taxes** (taxe sur la transition énergétique, taxe sur les produits pétroliers, taxe additionnelle sur les produits pétroliers) qui **s'appliquent sur les prix des carburants**, sera soumis au Congrès.

En 2021, ces taxes ont représenté en moyenne 40 % du prix de l'essence et 30 % du prix du gazole.

Nouméa le 05/05/2022

Face à l'urgence de la situation, ce projet de délibération devra inclure une délégation du Congrès au gouvernement afin de moduler mensuellement - par arrêté - le niveau des taxes.

Cette mesure pourrait représenter, pour la Nouvelle-Calédonie, une perte de recette fiscale de l'ordre de 450 millions de francs par mois.

- **Un arrêté pour ramener le taux de la TGC applicable sur les carburants de 3 % à 0 %, sera pris par le gouvernement.**

Cette mesure permettrait une baisse du prix du gazole et de l'essence, de l'ordre de cinq francs par litre. Elle représente une perte de recette fiscale de l'ordre de 150 millions de francs par mois.

- **Deux aides aux ménages les plus modestes**, financées par la Nouvelle-Calédonie et distribuées par les provinces, sont en court d'étude.

Vous remerciant de votre compréhension,

Milo POANIEWA, le secrétaire général et ses adjoints,